

Dupont Expertise Immobilier



Barème des honoraires

Barème des honoraires de transaction au 01 mars 2024

V.69.1.03.2024

Prix de vente	Honoraires maximums	Prix de vente	Honoraires maximums
De 0 € à 49 999 €	6500 € TTC	De 150 000 € à 159 999 €	12500 € TTC
De 50 000 € à 69 999 €	7000 € TTC	De 160 000 € à 199 999 €	13000 € TTC
De 70 000 € à 79 999 €	7500 € TTC	De 200 000 € à 249 999 €	15000 € TTC
De 80 000 € à 89 999 €	8000 € TTC	De 250 000 € à 299 999 €	18500 € TTC
De 90 000 € à 99 999 €	9000 € TTC	De 300 000 € à 349 999 €	20500 € TTC
De 100 000 € à 119 999 €	10000 € TTC	De 350 000 € à 499 999 €	26000 € TTC
De 120 000 € à 149 999 €	11500 € TTC	De 500 000 € à 649 999 €	31500 € TTC
+ de 650 000 €			42500 € TTC

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Dupont Expertise Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-Agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant. **Honoraires minimum de 5.000 € TTC**

Les honoraires de négociation sont :

à la charge du **vendeur** dans le cadre d'un mandat de vente « **commission vendeur** », *excepté les successions, les majeurs protégés par la loi et le surendettement du vendeur pour lesquels le mandant peut opter pour les honoraires "charge acquéreur".*

Cession de fonds de commerce et de droits au bail :

10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

Expertise immobilière valeur vénale maison habitation et terrain :

350 € HT pour maison de -150 m2 et 500 € HT +150M2, terrain hors commerciaux 350 € HT.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION (ARRÊTÉ AU 1ER FÉVRIER 2017)

BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m2

À la charge du bailleur:

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m2

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties.

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat).

Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges.

Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges.

Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Dupont Expertise Immobilier et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

L'agent commercial indépendant n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier, un avocat, ou le titulaire de la carte de transaction du réseau.

Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :

Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire

Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location

Nos honoraires sont directement payés à Dupont Expertise Immobilier par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.